



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distribution:
RESTREINTE
UNEP/WG.29/4
15 octobre 1979
FRANCAIS
Original: Français

Deuxième réunion des Points
focaux nationaux du Plan bleu,

Cannes, 1 - 5 octobre 1979

RAPPORT
DE LA DEUXIEME REUNION DES POINTS FOCaux NATIONAUX
DU PLAN BLEU

Cannes, 1 - 5 octobre 1979

(i)

TABLE DES MATIERES

	Pages
Corps du rapport	1 - 23
Annexe I	: Liste des documents
Annexe II	: Liste des participants
Annexe III	: Ordre du jour
Annexe IV	: La place et le rôle du Plan bleu dans le Plan d'Action pour la Méditerranée
Annexe V	: Sujets proposés pour les études d'investigation de la première phase
Annexe VI	: Proposition concernant l'approche méthodologique
Annexe VII	: Profils indicatifs des membres du Groupe de Coordination et de Synthèse
Annexe VIII	: Liste des Points focaux du Plan bleu au 28 août 1979

Introduction

1. La Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du plan d'action pour la Méditerranée et première réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, qui s'est tenue à Genève du 5 au 10 février 1979, a invité, par sa recommandation 14 b), le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), "en sa qualité de responsable de la coordination générale, à convoquer et à organiser une réunion des Points focaux nationaux du Plan bleu dès que possible" (UNEP/IG.14/9, annexe V).
2. Pour donner une suite à cette recommandation, et sur l'aimable invitation du Gouvernement français, le Directeur exécutif a convoqué la deuxième Réunion des Points focaux nationaux du Plan bleu à Cannes, du 1er au 5 octobre 1979.

Participation

3. Les délégations de quatorze Etats riverains de la Méditerranée, ainsi que la Communauté économique européenne, ont participé à la Réunion.
4. Des représentants de deux organismes des Nations Unies, de deux institutions spécialisées et de deux organisations non gouvernementales assistaient à la Réunion en qualité d'observateurs. La liste complète des participants figure dans l'annexe II du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire: Ouverture de la Réunion

5. La Réunion a été ouverte par M. Daniel De Linos (Espagne) en sa qualité de représentant du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la Méditerranée. La séance d'ouverture a eu lieu en présence de M. François DELMAS, Secrétaire d'Etat à l'Environnement et au Cadre de Vie (France), et de M. Peter S. THACHER, Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Le Secrétaire d'Etat, après avoir souhaité la bienvenue à toutes les délégations, a fait un rappel des efforts déployés pour la sauvegarde de la Méditerranée et particulièrement des efforts que les Etats riverains ont entrepris dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée et dont le Plan bleu fait partie. Il a rappelé aux participants que le Plan bleu contient une idée force: comment concilier environnement et développement. Il a estimé que le moment était venu où la protection de l'environnement pouvait et devait constituer une composante essentielle du développement socio-économique de tous les pays, quelles que soient leurs particularités, leur culture et

leurs aspirations. M. P. S. Thacher a remercié le Secrétaire d'Etat et, par son intermédiaire, le Gouvernement de la France et les autorités locales pour avoir accueilli la Réunion à Cannes et mis à sa disposition les moyens nécessaires à son bon déroulement. Il a ensuite souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. M. K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE. Il a souligné, dans son allocution, que la région méditerranéenne était l'une des parties du monde qui connaissent un rythme très rapide de changement et de croissance. L'objectif primordial du Plan d'action pour la Méditerranée, mis en oeuvre par le PNUE avec l'appui des Etats riverains de la Méditerranée et avec la collaboration de l'ensemble du système des Nations Unies, est justement d'arriver à un développement socio-économique harmonieux du bassin méditerranéen tout en sauvegardant son environnement pour le bien-être des générations présentes et futures.

6. M. De Linos a rappelé les objectifs de la deuxième Réunion des Points focaux du Plan bleu, tels qu'ils avaient été définis par la Réunion intergouvernementale et première Réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, qui s'était tenue en février 1979. Afin que la première phase du Plan bleu fût exécutée le plus tôt possible, il a demandé à la Réunion de se prononcer sur:

- a) la méthode à suivre, compte tenu des données dont disposent les institutions spécialisées des Nations Unies, les Gouvernements et les organismes gouvernementaux et d'autres organisations nationales et internationales;
- b) les descriptions des enquêtes entrant dans le cadre de la première phase du Plan bleu;
- c) la définition du rôle du PNUE et des institutions spécialisées des Nations Unies, du Centre d'activités régionales pour le Plan bleu (CAR/PB) et des Points focaux en tant que représentants de leur gouvernement pour ce qui touche à l'organisation, la supervision et à la coordination de la première phase du Plan bleu;
- d) les propositions relatives à certaines modalités financières et structurelles qui se rapportent à l'exécution du Plan bleu, y compris les contributions en espèces et en services des gouvernements, de la Communauté économique européenne et des institutions spécialisées des Nations Unies.

7. M. De Linos a souligné que, conformément à la recommandation 16 de la Réunion intergouvernementale et première Réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée, cette Réunion des points focaux était habilitée à adopter, compléter ou modifier les propositions qui lui seraient soumises en vue de faciliter la mise en oeuvre de la première phase du Plan bleu. Il a attiré l'attention des participants sur le fait que des propositions concernant plusieurs des questions sur lesquelles la Réunion devait se prononcer étaient exposées dans les documents soumis à la Réunion, dont la liste figure dans l'annexe I de ce rapport.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire: Règlement intérieur

8. La Réunion, étant convoquée par le Directeur exécutif du PNUE à la demande des Parties contractantes, a adopté mutatis mutandis le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes tel qu'il figurait dans l'annexe VII du document UNEP/IG.14/9.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire: Election du Bureau

9. La Réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau ci-après:

Président: M. Henri CREPIN-LEBLOND (France)
Conseiller des Affaires étrangères
Direction des Affaires économiques et
financières
Ministère des Affaires étrangères,
Quai d'Orsay
75007 Paris

Premier Vice-Président: M. Panagiotis LAGOS (Grèce)
Collaborateur scientifique,
Conseil national de la planification
physique et de l'environnement,
Ministère de la coordination
Zalokosta 1
Athènes

Deuxième Vice-Président: Mme Zeineb BELKHIR (Tunisie)
Chef de Service
Ministère de l'Agriculture
Rue Alain Savary
Tunis

Rapporteur: M. Adel HAMWI (République arabe syrienne)
Président du Comité océanographique
national
Conseil suprême des sciences
Damas

Point 4 de l'ordre du jour provisoire: Adoption de l'ordre du jour

10. La Réunion a adopté l'ordre du jour reproduit dans l'annexe III du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Organisation des travaux

11. La Réunion a décidé d'effectuer ses travaux en séance plénière et au sein de groupes de travail spéciaux qu'elle jugerait nécessaire de créer.

Point 6 de l'ordre du jour: Présentation du document principal
établi pour la Réunion

12. Le consultant principal, M. I. S. Abdalla (Egypte), chargé de préparer le document principal établi pour la Réunion, a été invité par le Président à le présenter. Dans sa présentation, M. Abdalla a souligné les aspects importants du document et a remercié ceux qui avaient collaboré à la préparation du texte (document UNEP/WG.29/3).
13. La Réunion a tenu à féliciter M. Abdalla et ceux qui avaient collaboré avec lui de l'excellent travail accompli. Elle a demandé que la partie du document concernant "La place et le rôle du Plan bleu dans le Plan d'action pour la Méditerranée" soit présentée en tant qu'annexe au présent rapport (voir annexe IV).

Point 7 de l'ordre du jour: Examen des propositions concernant la mise
en oeuvre rapide de la première phase du
Plan bleu

14. La Réunion a décidé de fonder ses travaux concernant ce point de l'ordre du jour sur les propositions faites dans le document intitulé "Propositions pour la mise en oeuvre, à une date rapprochée, de la première phase du Plan bleu" (UNEP/WG.29/3).

CONCEPTION GENERALE DE LA PREMIERE PHASE

Objectif général et approche méthodologique

15. La Réunion a réaffirmé que le Plan bleu n'était pas un exercice académique cherchant à décrire l'avenir à partir du présent. Le Plan avait pour objet d'aider les Etats riverains à prendre des décisions appropriées, du point de vue de la protection de l'environnement, tout en tenant compte pleinement des objectifs du développement culturel et socio-économique choisis en toute souveraineté par chaque Etat. Les décisions et les actions qui en découlaient devaient former des ensembles cohérents destinés à protéger le bassin méditerranéen (la mer et les zones côtières formant l'ensemble ou le système terre-mer).
16. La Réunion a estimé qu'on devrait donc mettre en lumière et donner une importance fondamentale à l'approche globale et prospective fondée sur les techniques d'analyses des systèmes, approche essentielle pour comprendre l'origine des déséquilibres et juger de l'urgence des interventions ainsi que de leurs chances de succès.
17. La Réunion a rappelé qu'on ne devrait jamais perdre de vue que le Plan bleu était orienté vers l'action et qu'il s'agissait d'adopter, dans le déroulement de son élaboration, une méthode qui permette de dégager et d'entreprendre des actions prioritaires en cours de route et non pas seulement à l'issue de l'opération, ainsi que de tenir compte, chemin faisant, des résultats obtenus par les actions se déroulant en même temps que le Plan bleu s'élaborait.

Aspects nationaux et internationaux

18. La Réunion a souligné que le cadre physique choisi (écosystème méditerranéen) et l'instrument institutionnel de mise en oeuvre adopté faisaient du Plan bleu une activité internationale. Par conséquent, les études devraient, tout en reflétant ce caractère international, être conduites de telle sorte qu'elles permettent aux gouvernements de prendre des décisions propres à chaque pays, ces décisions pouvant être prises individuellement ou conjointement selon la nature des problèmes traités.

Un Projet ouvert

19. Les indications qui seront données quant à l'ensemble des études à entreprendre et aux frontières géographiques de la région garderont un caractère assez général pour permettre un élargissement ou une limitation de l'opération, en cours de déroulement, grâce à des observations ou propositions qui seraient formulées par des experts soit individuellement, soit en équipe, soit à l'occasion de séminaires à prévoir pendant les travaux. Les apports des autres éléments du Programme d'action pour la Méditerranée et les vœux exprimés par les Etats riverains sont les autres sources d'où des propositions pourront émaner.
20. Il appartiendra aux réunions des Points focaux, en coopération avec les experts et le Groupe de coordination et de synthèse, d'affiner, de compléter et d'adapter le Plan bleu en cours d'élaboration.

Les trois phases du Plan bleu

21. La proposition de mettre en oeuvre l'ensemble du Plan bleu en trois phases a été retenue par la Réunion:
- a) La première phase sera consacrée à l'amélioration de nos connaissances de la situation actuelle dans les domaines approuvés. Les institutions nationales et internationales, les experts et les chercheurs de tous les pays devraient participer activement à ces travaux de reconnaissance.
 - b) Pendant la deuxième phase, les questions les plus importantes dégagées lors de la première phase seront étudiées et analysées de manière approfondie et elles seront reliées ensemble dans une vue plus systématique afin de faire apparaître des cohérences, des scénarios volontaires, des risques de discontinuité ou de rupture. Il devrait en résulter un certain nombre d'études d'ensemble sur les tendances d'évolution, à la lumière desquelles il serait possible de prévoir les problèmes qui pourraient devenir critiques dans les quatre décennies à venir. Ainsi, des actions et des politiques pourront être mises au point pour prévenir toute dégradation de l'environnement ou de la contrôler.

- c) Au cours de la troisième phase, on élaborera un document de synthèse afin de formuler des conclusions et des recommandations qui puissent aider les gouvernements à entreprendre un développement soutenu et rationnel du point de vue de l'environnement.

LES TRAVAUX DE LA PREMIERE PHASE

22. La Réunion a estimé qu'il n'y avait aucun besoin de souligner l'importance d'un travail de reconnaissance dans la première phase d'un projet aussi vaste, par son champ d'application sectoriel et géographique, que le Plan bleu, mais que ce travail n'imposait pas la réalisation d'études de caractère général. Il existe en effet une multitude d'études qui couvrent en totalité ou en partie de nombreux aspects du problème "environnement et développement" dans le bassin méditerranéen. L'activité de reconnaissance est alors moins étendue, mais plus approfondie. Elle a pour objet l'identification, l'interprétation et l'analyse des interactions.

Le travail d'identification concerne:

- a) Les données: il s'agit de choisir les principales sources d'information. Les sources les plus importantes à cet égard sont les organisations internationales (UNESCO, FAO, OMS, OIT, CNUCED, etc.) qui recueillent régulièrement auprès des Etats membres des séries de renseignements comparables et font de nombreuses études. Viennent ensuite les organisations régionales qui, dans certains domaines, font des travaux analogues. Il n'y a pas lieu de demander aux Etats riverains de fournir une fois encore les données qu'ils ont déjà communiquées aux organismes intergouvernementaux puisque l'équipe du Plan bleu est censée avoir accès à ces sources. Par contre, on demandera à ces pays de confirmer les données recueillies et de fournir d'autres données publiées chez eux, qui portent sur certains des secteurs qu'ils jugent importants pour leur développement ou qui sont plus détaillées que les données demandées par les organisations mentionnées ci-dessus. En outre, il faudra évaluer ces données du point de vue de leur accessibilité, de leur intérêt et de leur fiabilité.
- b) La recherche: il s'agit d'obtenir tous les renseignements nécessaires sur les résultats et les conclusions des travaux de recherches effectués par les organisations gouvernementales et intergouvernementales et non gouvernementales dans les secteurs qui présentent un intérêt pour le Plan bleu. Les publications concernant la recherche sont disponibles même pour les activités menées en dehors des organismes des Nations Unies, grâce surtout à l'existence des différentes associations régionales d'instituts de développement etc. Il est également souhaitable d'être informé des travaux de recherche en cours sur l'environnement et le développement. On évitera ainsi le double emploi et on

allégera la tâche de l'équipe du Plan bleu, qui doit s'occuper avant tout d'évaluer les résultats et les conclusions et d'entreprendre ce qui n'a pas été fait de façon satisfaisante jusqu'à présent.

- c) Les idées et les concepts: les rapports entre le développement et l'environnement ne sont pas un fait entièrement nouveau dans notre région. En effet, les idées et les concepts du développement émis dans la communauté internationale quant à d'autres stratégies de développement et d'autres modes de vie possibles ont fait leur chemin dans la plupart des pays. Particulièrement importantes à cet égard sont les recommandations d'une série de séminaires originaux organisés par le PNUE en collaboration avec les commissions régionales de l'ONU. Il s'agit de rassembler ces idées et ces concepts, de les classer et de les évaluer. Par ailleurs, les Etats mettent en oeuvre des politiques de développement et de protection de l'environnement inspirées de concepts qu'il serait intéressant de bien expliciter.
- d) Les actions: il s'agit d'étudier et d'évaluer les mesures déjà adoptées ou en préparation pour assurer une bonne gestion de l'environnement dans la région et en apprécier les effets.

Le travail d'interprétation

23. La Réunion a considéré que, parallèlement aux opérations décrites précédemment, un certain travail devrait être fait pour interpréter et compléter les renseignements recueillis. En effet, aucune des études, des idées ou des opérations de recherche n'a la même portée ni le même but que le Plan bleu. Il faut souvent désagréger les chiffres globaux pour en tirer ceux qui ont trait à la Méditerranée. Une nouvelle exploitation et un nouveau traitement des données sont inévitables. Les renseignements tirés des différentes enquêtes et des différents projets de recherche peuvent mener à des conclusions différentes mieux adaptées à l'objectif visé. Enfin et surtout, de nombreuses lacunes apparaîtront et qu'il faudra combler par des travaux additionnels, sans qu'il s'agisse, bien entendu, d'atteindre à l'exhaustivité d'un inventaire complet.

L'analyse des interactions

24. L'aspect le plus important de cette phase de reconnaissance reste cependant l'étude des corrélations entre tous les éléments d'information recueillis. En général la plupart des enquêtes et des études sont effectuées soit par secteur, soit par pays. Les interactions entre les différents secteurs de la vie et entre les diverses activités de l'homme font rarement l'objet d'une analyse approfondie et détaillée. Le fond du problème de l'environnement et du développement, c'est de bien saisir ces rapports. Il faut encore les analyser au niveau de l'écosystème méditerranéen dans son ensemble et non seulement pays par pays.

Les principaux résultats de la première phase

25. Sur la base de ce qui précède, la Réunion a estimé que la première phase devrait:
- a) jeter les bases d'un système d'information appelé à se développer, global du point de vue de sa portée sectorielle et limité géographiquement au bassin méditerranéen;
 - b) créer un réseau d'institutions nationales susceptibles de coopérer à l'élaboration du Plan bleu et à son utilisation par les Etats;
 - c) rassembler la documentation nécessaire aux études de la première phase et aux études approfondies de la deuxième phase;
 - d) préparer les travaux de cohérence de la deuxième phase, en faisant apparaître, afin de faciliter l'analyse de système et la vue globale, les tendances d'évolution, les zones d'ombre, les risques de rupture, les discontinuités dues à de nouvelles politiques culturelles, socio-économiques et d'environnement;
 - e) proposer un premier énoncé du problème "environnement et développement" tel qu'il se pose dans la région;
 - f) dégager une première série d'actions prioritaires à mettre en oeuvre avant l'achèvement de l'élaboration du Plan bleu.
26. Les tâches à accomplir dans la première phase du Plan bleu sont interdépendantes et doivent être le plus souvent menées de front, l'accent étant plus particulièrement sur tel ou tel aspect à mesure que l'ensemble de l'opération progresse.
27. En général, les sources d'information sont soit des sources internationales et sectorielles, soit des sources nationales et géographiquement limitées à certains pays et plus ou moins complètes. Il est évident que la collecte de l'information et le classement des données selon un mode de présentation qui en permette l'utilisation plus ou moins immédiate devraient être la tâche la plus urgente dans la première phase du Plan bleu. Il s'agit essentiellement d'un travail de bureau à condition toutefois que les organisations nationales et internationales soient prêtes à communiquer rapidement les données en leur possession. Il faut d'autre part traiter ces données pour ne retenir que celles qui concernent le bassin méditerranéen et obtenir pour la région une couverture aussi complète que possible. Il est indispensable de pouvoir utiliser les centres de calcul du pays hôte et ceux des organismes de l'ONU. Cependant, la collecte de l'information ne devra pas s'arrêter là, mais devra se poursuivre jusqu'à la fin de la première phase du Plan bleu. Comme on peut aisément l'imaginer, bien des lacunes apparaîtront, dont un grand nombre devront être comblées. D'autre part, la recherche de données nouvelles et la mise à jour de l'information sont des activités continues des organisations

nationales et internationales intéressées. Le Plan bleu doit avoir accès non seulement aux fonds de données existants, mais aussi aux courants d'information provenant des sources connues. Les études effectuées dans cette première phase permettront d'obtenir des informations qui seront ensuite introduites dans un système qui doit aller en s'enrichissant et en s'affirmant. L'effort d'analyse et de réflexion nécessitera un traitement plus poussé, l'établissement d'un certain nombre de projections et, éventuellement, la construction de modèles. Les résultats ainsi obtenus enrichiront le système de données, qui sera plus efficace et mieux adapté.

L'originalité des études et indications concernant les domaines de travail

28. Comme il a déjà été indiqué, il faut éviter les chevauchements avec des projets de recherche spécialisés concernant la Méditerranée et les activités qui ont lieu en mer ou sur le littoral. Le Plan bleu doit au contraire tirer parti de tous les efforts passés ou en cours dans ce domaine. L'action qui reste à entreprendre est de nature différente, car elle suppose le concours d'éléments qui ont été rarement associés jusqu'ici:
- Premièrement, les domaines à étudier sont ceux où l'on a constaté qu'il y a complémentarité ou conflit entre certaines pratiques de développement et l'environnement;
 - Deuxièmement, les études auront un caractère dynamique et devront tenir compte des plus récentes acquisitions scientifiques et technologiques et des tendances évolutives dans ces domaines, des tendances évolutives propres à chaque pays, sous-région ou région, déduites de leur évolution durant les dernières décennies, de l'impact des données politiques et de stratégie économique nationales et géopolitiques internationales et des tendances évolutives de ces données décelables à partir des événements de la décennie écoulée;
 - Troisièmement, les études ne sont pas envisagées comme des projets autonomes, mais, au contraire, comme les éléments d'un tout. Les experts travaillant dans un domaine donné seront informés de l'ensemble de l'opération et des caractéristiques essentielles de tous les autres domaines. Il leur sera demandé d'accorder, à leur tour, une attention particulière aux éléments décelés dans chaque domaine ayant une incidence sur d'autres secteurs. De plus, ils travailleront simultanément et entretiendront des contacts bilatéraux ou des réunions et séminaires organisés à cette fin;
 - Quatrièmement, il sera demandé aux experts d'élaborer des critères d'évaluation et de fixation des priorités et d'identifier, en conséquence, un ensemble préliminaire d'actions définies en termes concrets. Les actions

29. Ces études seront utiles, à la fois, pour la préparation d'actions concrètes et pour faire avancer, pour la deuxième phase du Plan bleu, vers une vue globale du bassin méditerranéen, mer, littoral et arrière-pays considéré comme un système.
30. Certaines études ont plutôt un caractère d'enquêtes, d'autres plutôt un caractère de recherches approfondies. On s'y réfère dans ce rapport sans ordre de hiérarchie et de priorité puisqu'au demeurant les études seront engagées simultanément par des équipes d'experts lors de séminaires appropriés.
31. Ces études, qui pourront être précisées ou complétées selon les besoins, par le GCS en consultation avec les points focaux, auront un caractère d'études "diagonales" qui devront à la fois couvrir et relier les dimensions suivantes: ressources naturelles, activités de production, développement, organisation de l'espace, technologies, population, culture et conscience de l'environnement parmi les populations, styles et qualité de vie, relations intra- et extra-méditerranéennes.
32. A titre indicatif, les champs couverts seront les suivants ^{1/}:
- systèmes et sous-systèmes terre-mer;
 - ressources en eau (de surface et souterraine), utilisations concurrentielles et priorités humaines (satisfaction des besoins en eau potable et utilisation de l'eau pour la production alimentaire);
 - agriculture et développement rural, conservation du sol, des forêts et paysages, denrées et consommations alimentaires;
 - croissance industrielle, stratégie des industries et des services en relation avec l'environnement et le cadre de vie, et ressources du sous-sol;
 - redéploiement des énergies anciennes et recours aux énergies nouvelles;
 - santé, population et mouvements de population;
 - utilisation de l'espace, organisation, aménagement du littoral et équilibre villes-campagne;
 -) tourisme, espace et environnement;
 - transports et communications;

^{1/} Ce regroupement ne doit pas être considéré comme ayant des incidences budgétaires

- relations économiques intra-méditerranéennes et non méditerranéennes et influences réciproques;
 - patrimoine culturel et rapports entre les différentes cultures;
 - prise de conscience à l'égard de l'environnement et systèmes de valeurs.
33. La Réunion a recommandé également que, dans leurs travaux, les membres du GCS s'inspirent des deux documents qui figurent en annexe au présent rapport, à savoir:
- a) les éléments contenus dans le rapport du consultant et figurant dans l'annexe I du document UNEP/WG.29/3, tels qu'ils ont été modifiés par la Réunion et sont présentés à l'annexe V du présent rapport;
 - b) la proposition de la délégation de l'Italie relative à l'approche méthodologique concernant les études présentées à l'annexe VI du présent rapport.
34. L'une des principales innovations du Plan bleu est le principe dit "binaire", qui signifie que chaque étude sera confiée, en même temps, à deux experts: un expert des pays développés et un autre des pays en voie de développement, bien entendu, de la région méditerranéenne. En premier lieu, il est important en effet, quelle que soit leur nationalité que les deux experts de l'équipe possèdent des connaissances et une expérience s'étendant au-delà des frontières de leurs pays respectifs et qu'ils soient bien au courant des problèmes de développement et d'environnement, tels qu'ils se posent, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. En second lieu, les deux experts doivent travailler en étroite collaboration et présenter un rapport commun ou établir une comparaison entre leurs rapports afin de faire apparaître clairement les points de convergence et de divergence et l'étendue des désaccords éventuels. Ils devront travailler en liaison avec les organismes internationaux, nationaux et non gouvernementaux susceptibles d'apporter leur concours, conformément aux dispositions prévues aux paragraphes 27 et 34 du Rapport de la Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la Région méditerranéenne sur le Plan bleu, Split (Yougoslavie), du 31 janvier au 4 février 1977 (document UNEP/IG.5/7).
35. Les aspects socio-économiques doivent être abordés selon les principes de la planification intégrée. La collecte des données, les études, l'analyse et la réflexion, l'élaboration d'une série cohérente de recommandations en vue d'actions à engager sont autant d'aspects d'une seule opération. Il faut donc constituer, avant le début des travaux, un noyau de consultants qui assure l'unité de l'opération jusqu'à la fin de la première phase. C'est ce que l'on a appelé, depuis l'élaboration du document sur le Plan

bleu, le Groupe de coordination et de synthèse (GCS). En fait, il y a ici deux attributions distinctes, qu'il est préférable, pour le succès de l'opération, de confier à un seul organe. La première est le rôle de supervision, semblable à celui qui est généralement confié à un directeur de projet de recherche et à un comité directeur. La seconde recouvre des travaux de fond et s'appuie sur les connaissances et l'expérience du Groupe.

Le rôle de supervision et entreprise des travaux de fond par le GCS

a) Supervision de l'ensemble de l'opération

36. En ce qui concerne le rôle de supervision, le GCS est responsable, sur le plan professionnel et scientifique, de l'exécution du Plan bleu. La dénomination quelque peu modeste du Groupe ne reflète pas entièrement toutes ses lourdes responsabilités, ni l'étendue de son autorité. Dans le cadre de son mandat général, il devra notamment:

- se prononcer sur l'intérêt et la fiabilité des données et veiller à ce qu'elles soient employées utilement dans l'opération;
- donner des avis au Directeur exécutif du PNUÉ pour la désignation des experts;
- organiser des séminaires avant et après chaque étude et en choisir les participants;
- rester en contact avec chaque expert pour suivre le travail et donner des orientations;
- veiller, avec le concours de l'administration du Plan bleu, à ce que la première phase soit menée à bien dans les délais fixés.

b) Travaux de fond

37. Le GCS sera chargé des travaux de fond suivants:

- concevoir et commencer à mettre en place un réseau d'informations concernant la gestion de l'environnement dans le bassin méditerranéen;
- élaborer le descriptif technique précis des études à entreprendre selon les modalités décrites plus haut;
- étudier certains aspects globaux des problèmes qui ne peuvent être traités que de manière partielle dans les études: innovations technologiques, sensibilités politiques, patrimoine culturel commun et diversités culturelles de la région, etc.;

- veiller à ce qu'on utilise au cours de l'opération les méthodes de l'analyse de systèmes et de la démarche prospective;
- assurer un dialogue permanent avec et entre les experts afin de renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'opération;
- faire participer aux séminaires un certain nombre d'experts étrangers aux équipes chargées des études;
- tenir compte constamment du caractère global du problème dans l'examen des rapports, conclusions et recommandations des experts;
- établir, à la lumière de la synthèse qu'il aura réalisée, une première série d'actions à recommander, et définir les champs d'études ultérieures;
- rédiger le rapport sur la première phase du Plan bleu.

Déroulement des travaux

38. En ce qui concerne le déroulement des travaux de la première phase, la Réunion a considéré qu'elle comprendrait en gros trois périodes: quatre mois pour le rassemblement des données, sept mois pour les études et quatre mois pour l'élaboration et la rédaction du rapport final, le GCS devant fonctionner du début à la fin des travaux. Il faudra donc que toutes les dispositions financières et administratives soient arrêtées d'avance pour que le travail puisse progresser sans obstacles extérieurs. Pour que les travaux de la première phase soient engagés, il faudrait au préalable entreprendre:
- la mise au point définitive du contrat avec l'organisme d'accueil pour la création du Centre d'activités régionales du Plan bleu (CAR/PB);
 - le transfert de fonds au CAR/PB;
 - la désignation du coordonnateur et des membres du GCS.
39. A la lumière de ce qui précède, on peut prévoir que les travaux se dérouleront selon le calendrier suivant:
- a) Du premier au quatrième mois:
- Rassemblement et traitement des données
 - Choix définitif des domaines d'étude
 - Recrutement des experts

- Préparation des séminaires de lancement des études

b) Du quatrième au onzième mois:

- Séminaires de lancement des études
- Déroulement des études
- Séminaires de confrontation

c) Du onzième au quinzième mois:

- Synthèse des données tirées des études, des séminaires et des travaux du Groupe de coordination et de synthèse
- Esquisse d'analyse des systèmes et de prospective
- Elaboration d'une série cohérente de mesures
- Etablissement du rapport sur la première phase

40. En tout état de cause, le déroulement des travaux de la première phase fera l'objet d'un rapport qui sera soumis à la deuxième Réunion des Parties contractantes qui aura lieu en février 1981.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Une structure légère et spécifique

41. Le Plan bleu est un projet de recherche orienté vers l'action. Sa portée générale et son caractère international n'en modifient pas la nature: ils nécessitent simplement des structures institutionnelles légères et souples qui facilitent la bonne marche des travaux et simplifient les procédures administratives et financières. En outre, le Plan bleu est la principale activité qui relève de l'élément "gestion de l'environnement" du Plan d'action pour la Méditerranée. Il n'existe pas isolément. Il doit donc trouver place dans le cadre institutionnel plus vaste du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et tirer parti des possibilités offertes par ce cadre.

L'autorité principale

42. Les Etats riverains de la Méditerranée ont confié au Directeur exécutif du PNUÉ le soin de superviser la mise en oeuvre de l'ensemble du Plan d'action pour la Méditerranée. Le Plan bleu représentant l'activité la plus importante exercée dans le cadre de l'élément "gestion de l'environnement" du PAM, il est naturel qu'il soit placé sous l'autorité du Directeur exécutif. Celui-ci est responsable devant les gouvernements de l'exécution du Plan bleu et il présentera à la Réunion intergouvernementale le rapport définitif accompagné de ses propres commentaires. Il est vrai qu'à Split, les gouvernements ont noté avec satisfaction l'offre de la France

d'accueillir le centre qui serait chargé, sur le plan technique, de l'exécution du Plan bleu sous la surveillance générale du PNUE. Le Centre d'activités environnement-développement en Méditerranée (MEDEAS), de Cannes, a donc été désigné Centre d'activités régionales du Plan bleu (CAR/PB). Le Directeur exécutif du PNUE charge MEDEAS d'administrer le projet dans le cadre d'un document de projet qui sera arrêté avec MEDEAS.

Le Directeur exécutif du PNUE

- désignera le coordonnateur ainsi que les membres du Groupe de coordination et de synthèse après avoir examiné les candidatures présentées par les gouvernements des pays méditerranéens et la Communauté économique européenne;
- désignera des experts parmi les candidats proposés selon la procédure ci-dessus après avoir consulté le GCS;
- autorisera les transferts de fonds à MEDEAS;
- prendra des mesures appropriées au sujet des questions soulevées dans les rapports intérimaires que le GCS lui transmettra et dans les rapports sur les questions administratives et financières émanant de l'Administrateur de MEDEAS;
- prendra contact avec les gouvernements des pays méditerranéens et la Communauté économique européenne.

MEDEAS

43. Quant à MEDEAS, son rôle est d'exécuter, dans ce cadre, l'ensemble des actes de gestion rendus nécessaires par la mise en oeuvre administrative du projet. Les divers actes de gestion assurés par le MEDEAS seront accomplis conformément aux règles habituelles et soumis aux procédures de contrôle en vigueur au PNUE. En d'autres termes, alors que le GCS sera responsable de la gestion du projet sur le plan professionnel et scientifique, MEDEAS sera chargé des aspects administratifs et financiers. Du fait que le Directeur exécutif du PNUE délèguera une partie de ses pouvoirs à MEDEAS, tout ce qui concerne la conclusion des contrats avec des consultants et des experts, la délivrance des autorisations de voyage, les communications, etc. pourra être réglé par MEDEAS conformément aux règles habituelles et sous réserve de vérification. Cette procédure correspond aux idées que le Directeur exécutif du PNUE a maintes fois exprimées sur le rôle du PNUE en tant que coordonnateur et catalyseur.

Le Groupe de coordination et de synthèse (GCS)

44. La Réunion a recommandé que le GCS soit rapidement constitué pour entreprendre aussitôt les études et investigations de la première phase.
45. Il ne faut épargner aucun effort pour assurer au GCS la meilleure composition possible, étant donné son rôle décisif pour le succès de toute

- Nombre très limité de conseillers, pour permettre au GCS de devenir vraiment un groupe de réflexion et d'action commune, et aussi pour réduire les dépenses;
- Les conseillers devront, en tant que groupe, assurer au niveau le plus élevé possible la pluridisciplinarité hautement nécessaire;
- Les conseillers devraient posséder, en plus des titres universitaires requis, une solide expérience pratique;
- En règle générale, ils travailleront à temps partiel: en effet, les tâches qu'ils auront à accomplir n'absorberont pas tout leur temps pendant l'ensemble de la première phase et il serait bon pour le Plan bleu lui-même qu'ils poursuivent certaines de leurs autres activités;
- Ils auront non pas le statut de fonctionnaires internationaux ou d'agents de MEDEAS, mais celui de conseillers désignés par le PNUÉ et disposeront, à ce titre, d'une lettre de mission du Directeur exécutif;
- Le GCS sera présidé, à titre de coordonnateur, par une personnalité choisie en raison de ces connaissances et de son expérience exceptionnelles;
- Les membres du GCS entretiendront des contacts permanents, fixeront le calendrier de leurs réunions périodiques ou ad hoc et procéderont à la répartition appropriée des tâches.

46. En pratique, le GCS pourra fonctionner avec succès s'il se compose de six membres et du coordonnateur. Dans la composition du GCS, l'étendue des connaissances et de l'expérience devrait compter davantage qu'une spécialisation poussée. Les membres du GCS devront être sensibles aux problèmes qui se posent dans la plupart des domaines étudiés et ne pas se limiter à leur propre spécialisation universitaire, sinon le Groupe aurait bien du mal à trouver le langage commun qu'exige une approche pluridisciplinaire et globale. Par contre, il existe un grand nombre d'études étroitement spécialisées et elles seront passées en revue et utilisées. Les projets d'étude du Plan bleu jetteront en quelque sorte un pont entre la spécialisation professionnelle et le travail de synthèse et de prospective. Deux écueils doivent être soigneusement évités: tout d'abord, il ne faut pas avoir un groupe d'économistes, même si ce sont des "économistes du développement"; ensuite, il ne faut pas que les experts aient la même formation.

47. Les qualités souhaitables pour les candidatures proposées par les gouvernements, qui seront recueillies par le Directeur exécutif du PNUÉ avant le 31 décembre 1979 (chaque pays pouvant présenter autant de candidats qu'il le jugera approprié), seront les suivantes:

- a) une large étendue de connaissances plutôt qu'une spécialisation poussée;
- b) une grande expérience dans la préparation d'études de planification intégrée;
- c) une aptitude à travailler en groupe pluridisciplinaire;
- d) une connaissance de l'analyse de systèmes et une ouverture au travail de recherche prospective;
- e) une capacité de relier leurs connaissances à la réflexion sur l'environnement naturel et construit;
- f) afin d'assurer une couverture du GCS sur la plupart des champs explorés par les experts, il serait bon qu'ils aient une connaissance et une expérience dans l'un ou l'autre des domaines suivants et de leur évolution donnés à titre indicatif:
 - politiques industrielles et stratégies d'industrialisation,
 - utilisations du sol et de l'eau,
 - démographie, anthropologie et sociologie,
 - santé et environnement,
 - politiques scientifiques, recherche technologique et transfert de technologies,
 - matières premières, sources et systèmes d'énergie,
 - économie régionale,
 - planification territoriale, urbanisme et tourisme,
 - transport et communications,
- g) les candidats devront être suffisamment disponibles pour ne pas compromettre le calendrier et la bonne exécution du projet;
- h) une connaissance vécue de plusieurs pays méditerranéens et de deux ou plusieurs langues pratiquées dans la région seraient un avantage supplémentaire.

48. La Réunion a décidé de mettre en annexe au présent rapport une description plus précise des qualifications recommandées à titre indicatif (voir annexe VII du présent rapport).

49. Le coordonnateur présidera le GCS, dont la collégialité devra être constamment assurée. Il sera responsable des activités du Groupe et du déroulement des travaux devant le Directeur exécutif du PNUE et fera rapport à celui-ci.
50. Parmi les membres du GCS un conseiller devrait avoir une expérience particulière dans le domaine de l'analyse de systèmes et prospective et il devrait exercer son activité si possible, à plein temps, au GCS. Il pourra aussi faire fonction de secrétaire exécutif du groupe et rester en contact étroit avec le coordonnateur.
51. Les autres membres sont censés fournir autant de mois de travail (à Cannes, chez eux ou en mission) qu'il le faudra. Le GCS décidera collectivement de la division du travail entre ses membres, compte tenu des besoins de l'opération et des souhaits de chaque membre. Il ne faut pas oublier que ce sont des consultants de haut niveau dont on ne pourra s'assurer les services que si on fait preuve de souplesse sur le plan des formalités.

Points focaux

52. La Réunion a considéré que, fondamentalement, le Point focal est le lien entre le pays considéré et le Plan bleu. Les Points focaux auront trois fonctions fondamentales:
 - assurer une liaison directe et rapide entre le gouvernement d'un pays de la région et l'organisme d'exécution du Plan bleu;
 - assurer la contribution de tous les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux compétents dans un pays méditerranéen, ainsi que de tout expert national compétent de ce pays, à la collecte des données et à l'élaboration des études effectuées dans le cadre du Plan bleu, en permettant et assurant des échanges fréquents de données et de vues avec le GCS tout au long du déroulement de l'élaboration du Plan bleu;
 - veiller à l'utilisation des recommandations, résultats et conclusions découlant du déroulement et de la mise au point définitive du Plan bleu.
53. Il est souhaitable que le Point focal soit intégré ou rattaché à un organisme gouvernemental, ait accès à toutes les sources d'information officielles et organise des liaisons efficaces avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi qu'avec les milieux universitaires scientifiques, techniques et économiques de son pays.
54. Les points focaux ont un rôle important à jouer pour la bonne exécution du Plan bleu. Ils devront être associés à toutes les étapes des travaux. Leur collaboration sera extrêmement précieuse pour :

- identifier les sources d'information, les enquêtes, les projets de recherche, les débats et les idées, en particulier ceux qui se situent au niveau national et ne bénéficient pas d'une large publicité à l'étranger;
- examiner les champs d'étude choisis et coopérer avec le GCS dans la définition du thème et de la portée géographique de chaque étude;
- donner des avis sur les experts et les institutions les plus qualifiés pour participer au projet;
- formuler des observations sur le résultat des études;
- contribuer à la mise en place du réseau d'information.

55. La Réunion a considéré que, pour des raisons financières et autres, il ne serait pas possible d'organiser fréquemment des réunions plénières des Points focaux. Elle a toutefois estimé qu'il devrait y avoir au moins deux réunions plénières des Points focaux, l'une à mi-parcours, l'autre pour examiner l'avant-projet du rapport définitif.
56. Les Points focaux du Plan bleu devraient entretenir des contacts étroits en dehors des réunions plénières. Il est souhaitable que des consultations continues s'établissent entre eux et le GCS. Ils sont invités à suggérer, proposer et apporter à tout moment des informations et des idées. Tous les documents établis dans le cadre du projet devraient leur être communiqués pour observations et suggestions. Les experts chargés des études pourront entrer en contact avec eux chaque fois que ce sera nécessaire. Les Points focaux participeront aux séminaires en fonction de leurs intérêts et de leurs spécialités. Ils pourront être invités, à titre individuel ou en groupe, à des consultations sur des questions particulières ou de portée sous-régionale, etc. Par ailleurs, il leur appartiendra de vérifier les renseignements concernant leur pays.

Siège

57. Le Centre d'activités environnement-développement en Méditerranée (MEDEAS) a été désigné comme Centre d'activités régionales pour le Plan bleu (CAR/PB). Dès que le document de projet approprié entre le PNUE et MEDEAS aura été signé, il est essentiel pour la réalisation de l'opération que tous les services logistiques du Plan bleu soient situés à Cannes. En effet, c'est là qu'auront lieu les réunions du GCS, ainsi que les réunions de travail, à moins que l'intérêt des activités ne nécessite l'organisation d'une réunion ailleurs.

LIENS INSTITUTIONNELS

Dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée

58. Le Plan bleu, qui est partie intégrante des activités entreprises dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, relève du Directeur exécutif du PNUE par l'intermédiaire de l'unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée. Celui-ci fera rapport aux Réunions intergouvernementales et Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui constituent l'organe chargé de prendre les décisions et de donner des directives. Par ailleurs, il est indispensable qu'il y ait un courant régulier d'informations entre le Plan bleu et les activités d'évaluation de l'environnement que sont les programmes coordonnés de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL). Le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP,) intervenant dans les domaines qui concernent la gestion de l'environnement, est ce qui a conduit la dernière Réunion intergouvernementale à souhaiter l'établissement de liens organiques entre le Centre d'activités régionales du Plan bleu (CAR/PB) et le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP). Pour nouer des liens de ce genre, chacun des deux centres d'activités régionales pourrait inviter un représentant de l'autre centre à assister aux réunions importantes qu'il organise. En attendant, des échanges réguliers de renseignements, de documentation et d'idées sont indispensables.

Avec les institutions spécialisées des Nations Unies

59. Dès le début, il était entendu que le Plan bleu devrait tirer profit des activités entreprises par les institutions spécialisées des Nations Unies. Cette idée a été clairement exprimée dans les recommandations adoptées à Split. Depuis, deux questions concrètes ont été soulevées: la première concerne les moyens permettant d'assurer, dans la pratique, une liaison efficace; l'autre a trait à ce qu'on peut appeler la contribution en nature de ces institutions.
60. Sur le premier point, la solution la plus commode serait que le chef de chaque institution désigne un des membres de son personnel comme attaché de liaison pour la durée du Plan bleu (tout du moins pour la première phase). Cet attaché de liaison devrait assister aux réunions des points focaux du Plan bleu et recevoir régulièrement des renseignements et la documentation du GCS. Il pourrait être invité à des consultations et pourrait donner son avis sur le choix des études et des experts. Pour jouer un rôle utile, il faudrait qu'il ait accès à toutes les divisions de son institution et qu'il dispose de l'autorité nécessaire pour fournir au Plan bleu, même avant leur publication, les données qu'elles possèdent. Par ailleurs, les institutions spécialisées seront invitées à participer aux séminaires auxquels elles pourraient apporter une contribution, de façon à resserrer les liens techniques entre elles et le GCS.

61. En ce qui concerne les contributions en nature, seuls les services qui peuvent être calculés en mois de travail relèvent de cette rubrique. En principe, les données déjà publiées ou traitées dont une institution dispose sont destinées à être utilisées par le public. L'accès à ces données ne constitue donc pas une contribution en nature sauf s'il nécessite un traitement spécifique à l'intention du Plan bleu. Pour donner un exemple, facile à comprendre, de contribution en nature, on peut citer le cas du projet de recherche déjà mis en oeuvre - ou sur le point de l'être - par une institution et qu'il a fallu élargir pour obtenir des renseignements spécialement destinés au Plan bleu. En pareil cas, les dépenses de personnel et autres dépenses supplémentaires sont des contributions en nature. On peut ranger dans la même catégorie le temps que l'attaché de liaison consacrerait au Plan bleu. Il en va de même en ce qui concerne les services de calcul, d'imprimerie, etc. Il est essentiel que des décisions à ce propos soient prises sans attendre, car l'élément "rassemblement des données" sera fortement tributaire des courants d'informations provenant de ces institutions.
62. Les institutions spécialisées des Nations Unies et, en particulier, celles qui sont plus directement concernées par les questions étudiées dans le cadre du Plan bleu (telles que l'UNESCO, la FAO, l'OMS et l'OIT) pourraient être invitées à individualiser, à partir de 1980, l'effort entrepris par elles pour la région méditerranéenne. La collecte des données et la présentation des informations pourraient être ainsi facilitées. Les gouvernements des Etats riverains pourraient très utilement rappeler, au sein des organes directeurs des institutions susmentionnées, l'intérêt qu'ils attachent à ce que la région méditerranéenne en tant que telle soit prise en considération dans les activités de ces institutions.

Avec les Commissions régionales des Nations Unies

63. En dehors des institutions spécialisées, trois commissions régionales des Nations Unies devraient s'intéresser et coopérer au Plan bleu et, de façon plus générale, au Plan d'action pour la Méditerranée. La Commission économique pour l'Europe a déjà fait connaître son intérêt. Il est important de s'assurer la participation de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le Secrétaire exécutif de chaque commission devrait nommer un attaché de liaison chargé de coopérer, suivant les principes indiqués ci-dessus pour les institutions spécialisées, à la mise en oeuvre du Plan bleu.

SOURCES D'INFORMATION ET DE COOPERATION EN DEHORS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Organisations régionales

64. Le Plan bleu pourra tirer grand profit de l'organisation de contacts suivis avec les organes appropriés des organisations régionales (Ligue des Etats arabes et Organisation de l'unité africaine par exemple) qui ont en cours des activités connexes et peuvent être des sources d'informations originales ^{1/}.

Organisations internationales non gouvernementales

65. Le Plan bleu pourrait également, en tant que de besoin, s'adresser à ces organisations pour obtenir des informations et des avis pertinents relatifs à ses activités.

ASPECTS FINANCIERS ET BUDGETAIRES

66. La Réunion a reçu un certain nombre d'informations sur les incidences financières de la mise en oeuvre de la première phase du Plan bleu dans le cadre des crédits budgétaires autorisés pour 1979 et 1980.
67. Il a été indiqué, en particulier, que les crédits disponibles jusqu'à fin 1980 pourraient suffire aux travaux du Plan bleu, tels qu'actuellement prévus, pour les 12 mois de 1980, mais non pour les trois premiers mois de 1981, période durant laquelle le budget des années 1981 et 1982 n'aura pas encore été approuvé, ce qui risque d'entraîner un arrêt des activités du Plan durant ces trois premiers mois.
68. La Réunion estime qu'il serait très regrettable que le déroulement des opérations, une fois engagé, soit interrompu par manque de crédits et elle attire l'attention du Directeur exécutif du PNUE, des gouvernements des pays méditerranéens et la Communauté économique européenne sur la gravité du problème. En plus, la Réunion constate que les informations disponibles n'ont pas permis de faire une évaluation et une répartition des dépenses dans le cadre de l'enveloppe telle qu'elle a été arrêtée à la Réunion intergouvernementale de février 1979. Par conséquent, la Réunion invite le Directeur exécutif du PNUE à préparer, en contact avec le MEDEAS et en tenant compte des propositions que devra faire le GCS, pour la réunion intergouvernementale de février 1980, une documentation appropriée à l'importance de ces questions. Elle souhaite que la réunion

^{1/} Une délégation a émis des réserves concernant ce paragraphe.

intergouvernementale puisse examiner sur la base de cette documentation et d'une évaluation approfondie de la gestion des ressources, déjà approuvées, les possibilités d'une répartition des dépenses conforme au déroulement des études du Plan bleu.

69. En attendant les décisions financières que la réunion de février 1980 serait habilitée à prendre, la Réunion recommande la prudence quant à l'engagement des dépenses qui pourrait entraîner l'épuisement des crédits budgétaires, arrêtés à la Réunion de février 1979, avant la mise en vigueur du budget 1981-1982.
70. Il a d'autre part été souligné par différentes délégations qu'il était possible de réduire les dépenses d'enquêtes en faisant appel à une plus grande coopération des organismes nationaux et des organisations internationales concernées.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

71. La Réunion n'a abordé aucune question sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

72. La Réunion a adopté son rapport et a invité le Directeur exécutif à en établir la version définitive dans les langues de travail en alignant la traduction sur le texte original et en apportant des modifications de forme qui ne changeraient rien quant au fond.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la Réunion

73. Avant la clôture de la Réunion, les participants et le représentant du Directeur exécutif du PNUE ont remercié le Gouvernement de la France de l'hospitalité qu'il a accordée aux membres des délégations, aux observateurs et aux fonctionnaires du secrétariat participant à la Réunion.
74. Le Président a proclamé la clôture de la Réunion le 5 octobre 1979 à 16 h 30.

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS

A. Documents de travail

- UNEP/WG.29/1 Ordre du jour provisoire
- UNEP/WG.29/2 Ordre du jour provisoire annoté
- UNEP/WG.29/3 Propositions pour la mise en oeuvre, à
une date rapprochée, de la première phase
du Plan bleu

B. Documents d'information

- UNEP/WG.29/INF.1/Rev.2 Liste provisoire des documents
- UNEP/WG.29/INF.2 Liste provisoire des participants
- UNEP/WG.29/INF.3 Liste des Points focaux désignés
pour le Plan bleu au 28 août 1979
- UNEP/WG.25/INF.4 Priority Actions Programme - Information
paper (disponible en anglais seulement)
- UNEP/IG.5/7 Rapport de la réunion intergouvernementale
des Etats côtiers de la région
méditerranéenne sur le Plan bleu, Split,
31 janvier - 4 février 1977
- UNEP/IG.14/9 Rapport de la réunion intergouvernementale
des Etats riverains de la Méditerranée
chargée d'évaluer l'état avancement du Plan
d'action pour la Méditerranée et première
réunion des Parties contractantes à la
Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs, Genève,
5 - 10 février 1979
- UNEP/IG.14/INF.25 Informations sur la réunion des Points focaux
du Plan bleu, Genève, 1-2 février 1979
- UNEP/WG.25/INF.5 et
Add.1 Propositions préliminaires d'enquêtes et de
projets

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS

CHYPRE
CYPRUS

Mr. Andreas DEMETROPOULOS
Director
Fisheries Department
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
Tagmachou Poulidou 5-7
Nicosia
Tel: 40/3279

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

M. Jacques VACCAREZZA
Administrateur Principal
Service spécialisé "Gestion des eaux"
Service de l'Environnement et de la
Protection des Consommateurs
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles

M. Tanino DICORRADO
Service spécialisé "Relations internationales"
Service de l'Environnement et de la
Protection des Consommateurs
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles

Tel: 735 00 40/735 80 40
Telex: "21877 COMEUR"

ESPAGNE
SPAIN

M. José I. De BENAVIDES
Conseiller d'Ambassade et
Consul d'Espagne
Consulat d'Espagne
25, Boulevard Talabot
34 Nîmes, France
Tél: 67 86 37

FRANCE

M. Henri J. CREPIN-LEBLOND
Conseiller des Affaires Etrangères
Direction des Affaires Economiques et
Financières
Ministère des Affaires Etrangères
37, Quai d'Orsay
75007 Paris

M. Jean-Paul PFISTER
Chargé de Mission
Château Font de Veyre
70, Avenue du Dr. Picaud
06150 Cannes

Mlle Anne-Françoise MATHIEU
Chargée de Mission
Ministère de l'Environnement
et du Cadre de Vie
14, Blvd. du Général Leclerc
92521 Neuilly-sur-Seine
Tél: 758 12 12
Telex: DENVIR 620602 F

Mlle Mireille JARDIN
Ministère de l'Environnement
et du Cadre de Vie
34, rue de la Fédération
75015 Paris
Tél: 577 30 10

GRECE
GREECE

Mr. Panagiotis LAGOS
Scientific Collaborator, National Council
for Physical Planning and the
Environment, Secretariat,
Ministry of Co-ordination
Zalokosta 1,
Athens
Tel: 3619273

ISRAEL
ISRAEL

Mr. Shmuel AMIR
Acting Director
Environmental Protection Service
Ministry of Interior
P.O. box 6158
Jerusalem 910600
Tél: 02-669671

ITALIE
ITALY

M. Franco FIORELLI
Professeur
Institut d'Etudes pour la
Programmation Economique (ISPE)
Via Delisario 15
Rome
Tél: 48 35 31

M. Giuliano FIERRO
Professeur
Istituto di Geologia
Università di Genova
30 Corso Europa
16132 Genova
Tel: (010) 50 58 98

LIBAN
LEBANON

M. Joseph NAGGEAR
Président du Conseil d'Administration
du Conseil National de la Recherche
Scientifique du Liban
Beyrouth
Tél: 302 287
Telex: CNRES

MALTE
MALTA

Mr. Louis SALIBA
Secretary
Malta Human Environment Council
Ministry of Health and Environment
Valletta
Tel: 24071
Telex: 800 MOD MLT

MAROC
MOROCCO

M. Ahmed NAJIB
Directeur de l'Aménagement du
Territoire
Ministère de l'Habitat et de
l'Aménagement du Territoire
Rabat
Tél: 643 84

MONACO

S.E. M. César C. R. SOLAMITO
Ministre Plénipotentiaire
Délégué permanent auprès des Organismes
internationaux
Villa Girasole
Boulevard de Suisse
Monte Carlo

M. Alain VATRICAN
Secrétaire Général
Centre Scientifique de Monaco
Monte Carlo

Tél: (33 93) 30 33 71

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
SYRIAN ARAB REPUBLIC

Mr. Adel HAMWI
Chairman of the National Oceanographic
Committee
Supreme Council of Sciences
University of Damascus
Damascus
Tel: 331-712

TUNISIE
TUNISIA

Mme Zeineb BELKHIR
Chef de Service
Sous-Direction de l'Environnement Agricole
Ministère de l'Agriculture
Rue Alain Savary
Tunis
Tél: 263 342

TURQUIE
TURKEY

Mrs. Nihal ATUK
Head Environmental Standards Department
Under-Secretariat for Environment-
Prime Ministry
Karanfil Sok No: 8
Ankara
Tel: 18 64 81

YUGOSLAVIE
YUGOSLAVIA

Mr. Franjo GASPAROVIC
Representative of the Yugoslav
Blue Plan Focal Point
Republic Secretariat for Urbanism,
Construction, Utilities and Housing
of the SR of Croatia
Marulicev Trg 16
Zagreb
Tel: 0038-41-447811

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS
REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'EUROPE
ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

Mr. O. GRAHAM
Environment and Human Settlements Division
Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Switzerland

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

Mr. Roger BOOTH
Co-ordinator of the joint UNDP/UNEP
co-operative Projects in the
Mediterranean
UNEP, Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Switzerland

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANIZATION (UNESCO)

M. Michel BATISSE
Sous-Directeur Général Adjoint
(Environnement et Ressources Naturelles)
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75007 Paris
France

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
WORLD HEALTH ORGANIZATION

Mr. G. PONGHIS
Consultant
c/o UNEP - Palais des Nations
CH-1211 Geneva 10
Switzerland

* * *

AUTRES ORGANISATIONS/OTHER ORGANIZATIONS

MEDEAS (CENTRE D'ACTIVITES DEVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT EN MEDITERRANEE)
(Centre d'activités régionales pour le Plan bleu/
Regional Activity Centre for the Blue Plan)

M. René BOURONE
Président, MEDEAS
Château du Font de Veyre
70, Ave. du Dr. Picaud
B.P. 90
06150 Cannes, France
Tél: 47 38 56

Mme A-M. PFISTER
MEDEAS
Château du Font de Veyre
70, Ave. du Dr. Picaud
B.P. 90
06150 Cannes, France
Tél: 47 38 56

TOWN PLANNING INSTITUTE OF DALMATIA, SPLIT
(Regional Activity Centre for Priority Actions Programme/
Centre d'activités régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires)

Mr. B. KALOGJERA
Urbanisticki Zavod Dalmacije
Iza Vestibula 1
P.O. box 74
58000 Split, Yugoslavia
Tél: 41 966
Cables: URBS, SPLIT

* * *

CONSEILLERS DU PNUE
UNEP CONSULTANTS

Mr. Ismail Sabri ABDALLA
Chairman, Third World Forum
P.O. box 43 Ormane
39 Dokki Street
Cairo
Egypt
Tel: 842809 - 985550

M. Serge ANTOINE
14, Blvd. du Général Leclerc
92521 Neuilly-sur-Seine
France
Tél: 758 12 12

VICE-PRESIDENT DES PARTIES
CONTRACTANTES

M. Daniel De LINOS
Madrid

ANNEXE III

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du bureau
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation du travail de la réunion
6. Présentation du document principal préparé pour la réunion
7. Examen des propositions pour la mise en oeuvre, à une date rapprochée, de la première phase du Plan bleu
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la réunion

ANNEXE IV

LA PLACE ET LE ROLE DU PLAN BLEU DANS LE PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

I. L'ELEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 Les quatre éléments du Plan d'action pour la Méditerranée

Le Plan d'action pour la Méditerranée comprend quatre éléments qui constituent un plan global et rationnel:

- Evaluation de l'état de l'environnement
- Gestion de l'environnement
- Cadre juridique
- Dispositions institutionnelles et financières.

Le premier élément concerne l'évaluation de tous les facteurs qui contribuent à la fois à la protection et au développement de la région. A cet égard, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont convenues "d'instaurer ... des programmes ... de surveillance continue de la pollution dans la zone de la mer Méditerranée et ... un système de surveillance continue de la pollution" (article 10) et se sont engagées "à promouvoir et à coordonner leurs programmes nationaux de recherche concernant tous les types de pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée et à coopérer pour instaurer et mettre en oeuvre des programmes régionaux et autres programmes internationaux de recherche aux fins de la réalisation des objectifs de la présente Convention" (article 11). Le programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MED POL) a été établi en application de ces dispositions. Les données recueillies et les actions proposées dans le cadre du projet MED POL sont manifestement des apports d'un grand intérêt pour le Plan bleu. Il en va de même des activités qui seront entreprises au titre du premier élément du Plan d'action pour la Méditerranée, à savoir l'évaluation de l'état de l'environnement.

1.2 Stratégies à long terme de développement socio-économique

Refusant de traiter de la préservation de l'environnement en dehors de la perspective du développement, le Plan d'action pour la Méditerranée comporte un deuxième élément appelé "Gestion de l'environnement", ce qui revient à admettre que le développement socio-économique doit être poursuivi en tenant compte de pratiques de gestion rationnelles du point de vue de l'environnement. Reconnaissant implicitement que de nombreuses pratiques qui ont cours actuellement sont nuisibles pour l'environnement,

le Plan d'action pour la Méditerranée préconise "un programme coordonné d'activités concertées, qui aurait pour objet une meilleure utilisation des ressources dans l'intérêt des pays de la région et de leur développement, tout en étant conforme aux règles d'une bonne gestion à long terme de l'environnement"^{a/}. Il est dit à maintes reprises dans le document sur le Plan d'action pour la Méditerranée qu'étant donné l'enchevêtrement des diverses activités de développement, seule une planification intégrée peut être de quelque utilité dans ce domaine ^{b/}. Conscients des risques de conflit entre certaines activités de développement et l'environnement, les gouvernements des Etats riverains de la Méditerranée se sont déclarés prêts à approfondir en commun toute proposition visant à concilier les impératifs de développement avec la nécessité de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement méditerranéen dans la perspective d'une utilisation optimale de ses potentialités ^{c/}.

1.2.1. Nature et contenu du Plan bleu

Le "plan bleu" est la principale étude entreprise au titre de l'élément socio-économique du PAM. Il s'agit d'un instrument destiné à faciliter la planification intégrée auquel coopèrent les gouvernements, les organismes des Nations Unies, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales^{d/}. Le Plan bleu, ou plan d'action pour la Méditerranée pour reprendre son titre initial, est une approche intégrée et prospective des problèmes de l'environnement et du développement dans une région précise en vue d'élaborer le cas échéant, diverses solutions possibles. Il est orienté vers l'action puisqu'il vise les objectifs suivants:

- a) aider les Etats à identifier les points de convergence ou de divergence entre les activités de développement et la protection de l'environnement;
- b) proposer, au vu de ces interactions, diverses stratégies à long terme de développement, rationnelles du point de vue de l'environnement;
- c) déceler les actions spécifiques à entreprendre immédiatement.

Il va de soi qu'il est indispensable, pour atteindre ces objectifs, de réunir, compléter et analyser toutes les données pertinentes concernant la situation actuelle du bassin méditerranéen. L'analyse devrait porter essentiellement sur les diverses interdépendances existant entre des activités souvent considérées comme autonomes. La tâche principale reste l'étude de l'évolution future et des dangers qu'elle risque d'entraîner et la conception d'autres stratégies possibles de développement mieux adaptées à une saine gestion de l'environnement. En raison de la nature particulière du Plan bleu et de ses objectifs, cette opération comportera trois phases successives. D'une phase à l'autre, on passera progressivement de l'enrichissement des connaissances à l'analyse approfondie débouchant sur des options de politique à long terme.

Cependant, le Plan débouchera nécessairement dans ses différentes phases sur la mise en évidence d'une série d'actions à entreprendre sans retard si les États en décident ainsi.

1.2.2. La méthodologie

Le terme "plan" est simplement utilisé pour souligner l'importance des liens existant entre les différents secteurs d'activités et les différents horizons temporels. Il ne doit donc pas susciter de confusion avec les opérations de planification entreprises par chaque pays. Celles-ci sont un attribut de la souveraineté nationale; nul n'a le droit d'intervenir dans ce domaine. Le but essentiel de la planification intégrée en tant qu'élément du Plan d'action pour la Méditerranée est d'aider les gouvernements à faire un choix optimal en améliorant le volume et la qualité des renseignements auxquels ils ont accès et en élaborant diverses solutions pour élargir la gamme des options possibles. Rien n'illustre mieux cette différence essentielle que les méthodes utilisées. Le Plan bleu repose presque exclusivement sur l'analyse des systèmes (pour l'étude des interdépendances), l'approche prospective et la méthode des scénarios (pour l'évolution future). Il ne fait appel ni aux techniques ni aux outils classiques de la planification nationale (modèles globaux, tableaux entrées-sorties, comptabilité nationale, etc.).

Il est peut-être intéressant de dire ici quelques mots de la méthode prospective, car elle n'est pas couramment utilisée dans les pays qui ne sont pas d'expression française^{e/}. Il s'agit en gros de saisir le futur pour faciliter la prise de décisions dans le présent. Contrairement à la futurologie, la méthode prospective explore l'avenir à la lumière du système actuel tel qu'il fonctionne réellement, plutôt que sur la base d'un système imaginé à partir de telle ou telle hypothèse. A la différence des prévisions, qui reposent sur des modèles économétriques, la méthode prospective fait une plus large place aux aspects qualitatifs du système. De plus, cette méthode s'attache tout particulièrement à identifier les tendances actuelles d'évolution, à évaluer les divers degrés de probabilité du changement ou le caractère irréversible des tendances et le degré d'adaptabilité du système dans son ensemble. Elle permet ainsi d'élaborer plusieurs scénarios: scénario de continuité dans le cas d'invariants importants et d'adaptations mineures, scénario de rupture quand le système ne peut s'adapter à des modifications majeures irréversibles et variantes permettant d'éviter cette rupture. Tous ces scénarios aident à déterminer les mesures qu'il convient de prendre à des moments appropriés pour accroître l'adaptabilité du système et empêcher une rupture possible.

1.2.3. Elaboration et approbation

Le présent document du Plan bleu a une histoire relativement longue. En avril 1975, le Conseil d'administration du PNUÉ a approuvé une proposition française concernant la préparation d'un Livre bleu sur l'évolution à long terme de la Méditerranée du point de vue des relations entre

l'environnement et le développement. Un premier document a été élaboré par la France, puis examiné avec des représentants du PNUE à Genève (juillet et septembre 1975). A l'issue de ces discussions, une équipe française a été chargée de rédiger un rapport connu sous le nom de Plan bleu. Les auteurs ont réuni un groupe d'experts à Nice (décembre 1975) pour examiner leurs travaux. Le document révisé a été communiqué au PNUE au début de 1976 et soumis à l'examen de deux réunions d'experts organisées par le PNUE (à Genève en janvier et à Paris en mai 1976). A la suite de ces préparatifs et révisions approfondies, une réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée a été convoquée à Split (Yougoslavie) du 31 janvier au 4 février 1977 pour examiner le document. Les gouvernements ont approuvé le Plan bleu et défini ses objectifs et les modalités d'exécution, y compris les incidences financières et institutionnelles. Les résolutions adoptées à Split constituent le cadre juridique obligatoire dans lequel doivent s'inscrire les mesures détaillées d'exécution.

1.3 Gestion de l'environnement: autres activités

1.3.1. Programme d'actions prioritaires (PAP)

En plus du Plan bleu, la Réunion intergouvernementale de Split a adopté un programme d'actions prioritaires (PAP). Le principal objectif de ce programme est "d'amener les Etats riverains de la Méditerranée à entreprendre des activités concertées touchant l'application de pratiques rationnelles de gestion de l'environnement dans des secteurs particuliers jugés prioritaires, sur la base des connaissances disponibles".

D'après les décisions prises à Split et ultérieurement, il convient d'établir une nette distinction entre le Plan bleu et le PAP:

- le Plan bleu a une portée générale et englobe tout l'écosystème méditerranéen, tandis que le PAP ne concerne que des secteurs particuliers. Le Plan bleu est l'approche la plus complète de l'intégration de la planification sous-économique à l'élément gestion de l'environnement du PAM;
- le Plan bleu a pour principal objectif, dans sa première phase, l'acquisition de connaissances nouvelles et améliorées grâce à des études, à des analyses et à des services d'experts, tandis que le PAP part des connaissances acquises;
- le plan bleu doit permettre, au cours de son exécution, de faire l'inventaire de diverses actions possibles et de les décrire, tandis que le PAP doit déboucher sur des activités, c'est-à-dire les préparer en détail et commencer à les mettre en oeuvre, notamment en ce qui concerne la formation et le transfert des technologies appropriées;

- le Plan bleu doit proposer diverses mesures possibles pour les différents Etats côtiers et en vue d'activités régionales communes, tandis que le PAP doit s'attacher essentiellement à des mesures concertées.

S'ils diffèrent par leur portée et leur façon d'aborder l'harmonisation du développement et de l'environnement, le Plan bleu et le PAP s'étayent réciproquement. Les connaissances acquises ou améliorées dans le cadre du Plan bleu pourront être prises en considération pour servir de critères aux fins d'évaluation et d'établissement des priorités par le PAP, ainsi que pour choisir les nouveaux secteurs d'actions prioritaires. Par ailleurs, l'analyse des résultats d'activités entreprises au titre du PAP pourra être un bon test pour les idées et les concepts étudiés par les experts du Plan bleu, notamment du point de vue des possibilités de réalisation et d'application. Cela découle aussi de la nature du Plan bleu qui implique une interaction constante entre l'élaboration d'un schéma explicatif et l'indication de mesures spécifiques. Il est donc évident qu'il faut qu'il y ait des liens étroits entre le Plan bleu et le PAP.

1.3.2. Autres activités

Pour donner une idée plus complète de l'élément gestion de l'environnement du Plan d'action pour la Méditerranée, il convient de mentionner les activités ci-après:

- Mise au point, en coopération avec l'UNESCO, la FAO et l'IUCN, de directives et de principes techniques relatifs au choix, à la création et à la gestion de zones spécialement protégées en Méditerranée.
- Gestion des déchets - en coopération avec l'OMS.
- Planification globale - en coopération avec le Gouvernement yougoslave.
- Echange d'informations et formation pour la lutte contre la pollution de l'environnement urbain - en coopération avec le Gouvernement grec et l'OMS.
- Séminaire de formation à la gestion de l'environnement en collaboration avec les gouvernements (par exemple, en Italie pour ce qui est du Centre méditerranéen de formation d'Urbino) et les institutions internationales.

II. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Les problèmes institutionnels que peut soulever l'exécution du Plan bleu doivent être résolus en tenant dûment compte des arrangements institutionnels approuvés par les gouvernements pour chaque partie du Plan d'action pour la Méditerranée. Il est donc essentiel de rappeler ces arrangements avant de passer aux mesures concrètes d'exécution.

2.1 Les Gouvernements des Etats riverains

Le Plan d'action pour la Méditerranée comprend tout un ensemble d'activités qui nécessitent des interventions et appellent une participation financière des gouvernements. C'est donc aux gouvernements qu'il appartient en dernier ressort de prendre les décisions dans l'exercice de leur pleine souveraineté. La plupart des activités se déroulent à l'intérieur des frontières nationales ou sous pavillons nationaux. Les mesures qui ont trait à l'évolution ou à la gestion de l'environnement sont soumises aux gouvernements des pays de la Méditerranée et la Communauté économique européenne pour examen. Il est incontestable que les problèmes écologiques dépassent souvent les frontières nationales et appellent de ce fait des consultations, des échanges d'informations, une coordination des politiques et certaines actions communes. Cela est encore plus vrai dans le cas du bassin méditerranéen qui constitue en réalité une "communauté écologique". Pourtant, les Etats riverains n'ont pas décidé de créer d'organisation intergouvernementale permanente analogue à celles qui font partie du système des Nations Unies ou aux organisations régionales n'appartenant pas à ce système. Ils ont préféré adopter une convention complétée par plusieurs protocoles et ils ont confié le soin de suivre l'exécution de leurs accords à un mécanisme souple, agissant cas par cas.

2.2. Les réunions intergouvernementales

Comme nous l'avons déjà mentionné, le Plan d'action pour la Méditerranée a été approuvé par une réunion intergouvernementale en 1975. Cette approbation a permis d'élaborer les instruments juridiques qui non seulement représentent l'élément juridique du PAM, mais servent aussi de fondement juridique à l'ensemble du PAM: la Convention de Barcelone et les protocoles y relatifs. D'autres réunions du même type ont été convoquées pour traiter des autres éléments. Ainsi, la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée est devenue l'organe de décision du PAM. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, cet organe est devenu la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui, jusqu'à ce que tous les Etats méditerranéens deviennent parties à la Convention, est associée à une réunion intergouvernementale, comme en février 1979.

2.3. Le Directeur exécutif du PNUE

Lorsque la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée a approuvé le PAM, les gouvernements ont demandé au Directeur exécutif du PNUE de superviser la mise en oeuvre du Plan d'action. C'est en cette qualité et à la demande des gouvernements que le Directeur exécutif a convoqué la deuxième réunion de Barcelone (1976) où ont été adoptés la Convention et les Protocoles préparés par le PNUE en collaboration avec les gouvernements de la région, la FAO et l'OMCI. Les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ont alors chargé le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'assurer les fonctions de secrétariat (article 13) et elles ont précisé certaines de ces fonctions. Celle qui offre le plus d'intérêt du point de vue du présent document a pour objet:

"vi) [D']assurer la coordination nécessaire avec d'autres organismes internationaux que les Parties contractantes considèrent comme qualifiés, et [de] prendre notamment les dispositions administratives requises, le cas échéant, pour s'acquitter efficacement des fonctions de secrétariat."

Il apparaît donc clairement que le Directeur exécutif du PNUE est habilité à assurer la supervision et la coordination globales de tous les éléments du Plan d'action pour la Méditerranée et à prendre toutes dispositions administratives qu'il juge appropriées pour l'exécution et le suivi de ce programme. Il fait rapport à la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée et à la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Conformément au règlement intérieur du PNUE et aux décisions du Conseil d'administration, il détermine la manière dont il s'acquitte des fonctions susmentionnées. Dans le rapport du Directeur exécutif à la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et à la première réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifsⁿ, le rôle de coordination est clairement défini comme suit:

"Etant donné que le Directeur exécutif est responsable auprès des gouvernements des Etats méditerranéens, sous l'autorité du Conseil d'administration du PNUE, du développement et de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée, dont la Convention de Barcelone et les protocoles connexes sont un élément important qui constituera le cadre juridique des activités futures au titre du Plan d'action, il a pour responsabilité d'assurer la coordination étroite de tous les éléments du Plan d'action d'une manière qui répond aux vœux des Parties à la Convention."

En cette qualité, le Directeur exécutif désigne, pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, le personnel nécessaire qui est regroupé dans un petit service de coordination pour la Méditerranée, placé sous l'autorité du Centre d'activités du Programme du PNUE pour les mers régionales.

2.4. Les centres d'activités régionales (CAR)

Le Directeur exécutif du PNUE a approuvé l'idée d'établir, en plus de l'unité centrale de coordination pour la Méditerranée, reliée au Programme d'activités pour les mers régionales, des centres d'activités régionales chaque fois qu'il est souhaitable de décentraliser certains éléments du Plan d'action pour lesquels l'appui national immédiat ou l'implantation en un lieu déterminé sont une condition nécessaire. Un centre d'activités régionales peut être un organisme entièrement nouveau, ce qui est le cas du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (Malte). Mais il peut s'agir aussi d'une institution nationale renforcée en vue d'assumer un rôle régional, comme par exemple le Centre d'activités environnement-développement en Méditerranée (MEDFAS) pour le Plan bleu

NOTES

- a/ Paragraphe 3 de la section I du Plan d'action. Voir: Rapport de la Réunion intergouvernementale sur la protection de la Méditerranée, Barcelone, 28 janvier-4 février 1975, document UNEP/WG.2/5, annexe, page 1.
- b/ Voir le rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée (1975 - décembre 1978), document UNEP/IG.14/4.
- c/ Rapport de la Réunion de Barcelone, op. cit.
- d/ Rapport du Directeur exécutif du PNUÉ, op. cit., annexe II, page 2.
- e/ Appelé parfois en anglais "Future-oriented research" (recherche prospective).
- f/ Rapport de la Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan bleu (Split, 31 janvier- 4 février 1977), document UNEP/IG.5/7.
- g/ Rapport du Directeur exécutif, op. cit., annexe II, par. 13.
- h/ Rapport du Directeur exécutif, op. cit., annexe IV, par. 9.

ANNEXE V*

SUJETS PROPOSES POUR DES ETUDES D'INVESTIGATION DE LA PREMIERE PHASE

Il est certes nécessaire que les champs d'étude soient approuvés par les gouvernements des pays de la Méditerranée et la Communauté économique européenne, mais il serait contraire à la nature du Plan bleu d'en donner à ce stade une description détaillée et d'établir un descriptif technique approprié pour chaque étude en consultation avec les Points focaux. L'apport des données disponibles permettra au Groupe de coordination et de synthèse d'orienter plus nettement les études vers des domaines relativement peu connus. Les experts réunis lors des séminaires de lancement contribueront pour beaucoup à préciser les descriptifs techniques. Par conséquent, cette liste d'études doit être considérée comme préliminaire.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les études ne sont ni sectorielles, ni même intersectorielles. Elles ont un caractère "diagonal", chacune d'elles étant orientée selon un axe, de part et d'autre duquel se situent en réalité plusieurs activités différentes et souvent même rivales.

En conséquence, plutôt que de décrire dans le détail les champs d'étude, nous nous bornerons à en esquisser les contours et, ce, sans ordre de hiérarchie ou de priorité.

1. Systèmes et sous-systèmes terre-mer

L'identification et l'utilisation des ressources de la mer ne peuvent pas se faire sporadiquement ni séparément. En fait, chacune des ressources et l'utilisation qui en est faite sont en général reliées à un établissement côtier ou à une activité côtière et elles forment ainsi un système comprenant bien souvent des sous-systèmes. Cela est évident dans le cas de la navigation, étant donné que les transports maritimes se composent d'un système de ports, de navires, de personnes, de produits et d'itinéraires maritimes choisis afin de réduire au minimum les dangers créés par le

* Le contenu de cette annexe est donné à titre indicatif.

climat et la mer. Il en va de même pour les ressources halieutiques et minérales, les rapports entre les fleuves et les mers, etc. Le principal objectif de l'étude est de montrer dans quelle mesure ces systèmes sont facultatifs, s'opposent ou peuvent être harmonisés.

2. Ressources en eau, utilisations concurrentielles et priorités humaines

Une grande partie du bassin méditerranéen est située dans les zones arides ou semi-arides. Ailleurs, les précipitations sont rarement abondantes. D'où la nécessité de faire une bonne étude des ressources en eau et de leurs utilisations dans la région. Parmi les usages concurrentiels que l'on peut faire de ces ressources relativement limitées, l'agriculture apparaît comme étant prioritaire, notamment parce qu'elle permet d'assurer l'approvisionnement alimentaire. L'expansion de l'agriculture appelle une étude des terres arables. Elle dépend souvent de l'irrigation. Aussi faut-il évaluer les répercussions des grands projets d'irrigation sur l'environnement afin de les atténuer le plus possible. La désertification a toujours été une menace ou une véritable calamité pour la région. L'étude doit aussi traiter de cette question. Le principal objectif sera ici de montrer comment on pourrait augmenter sensiblement la production agricole, tout en évitant les pratiques dont les incidences négatives sur l'environnement risqueraient de compromettre cette croissance dans quelques décennies.

3. Croissance industrielle, stratégies en matière d'industrialisation et des services en relation avec l'environnement et le cadre de vie et utilisation des ressources du sous-sol

Il s'agit d'un chapitre essentiel pour la réflexion sur le développement en Méditerranée y compris le développement des ressources du sous-sol. Sans prétendre établir un inventaire exhaustif, on pourrait mettre l'accent sur les points suivants :

- la géographie industrielle actuelle du bassin méditerranéen, sans se limiter à une simple description, mais en mettant en lumière les éléments qui ont déterminé le choix d'un certain type d'industrie et celui des techniques et la localisation des entreprises et en indiquant quels responsables ont pris les décisions et dans quelle mesure les acteurs ont agi en pleine connaissance des conséquences réelles ou éventuelles de leurs décisions sur l'environnement;
- l'incidence des industries existantes sur l'environnement présent ou à venir, l'analyse des externalités et de leur coût social en termes d'utilisation des ressources, de modification et de dégradation de l'environnement;
- les ressources inexploitées, les raisons de cet état de choses et l'évolution possible en fonction de stratégies nouvelles ou de techniques;

- les ressources qui font l'objet d'une concurrence entre l'industrie et d'autres activités humaines et l'indication des points où des mesures d'urgence s'imposent pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'environnement;
- le recours à des ressources extérieures au bassin méditerranéen;
- les tendances de l'évolution future telles qu'elles sont exposées dans les programmes industriels des Etats et des entreprises, ou telles qu'on peut les déduire de l'évolution antérieure de stratégies nationales nouvelles ou du jeu des forces du marché et les incidences possibles de ces tendances sur l'environnement;
- le rôle de l'industrie dans la concentration urbaine et les problèmes posés par un développement équilibré des régions de chaque pays et une bonne utilisation de l'espace;
- la main-d'oeuvre industrielle, les problèmes d'emploi et les migrations de la main-d'oeuvre;
- les types de produits industriels et leurs incidences sur les styles de vie et les valeurs socio-culturelles;
- les équilibres et déséquilibres entre industrialisation et développement rural;
- l'analyse de technologies nouvelles et de leur évolution, en particulier pour les technologies propres.

4. Energies anciennes et nouvelles

Toute forme de développement implique une consommation d'énergie. Dans une situation de crise énergétique mondiale, il faut savoir exactement où en est la région méditerranéenne. Il est facile de dresser l'inventaire des sources classiques disponibles. Mais il est beaucoup plus intéressant d'étudier, d'une part, l'utilisation de nouvelles formes d'énergies anciennes et, d'autre part, les possibilités qu'offrent les nouvelles sources d'énergie. Il convient de prêter une attention particulière aux sources renouvelables et de faire le point de l'état des techniques en la matière. Il faudra aussi considérer les incidences de l'utilisation des nouvelles sources d'énergie sur la technologie, la production et les choix de société.

5. Santé, population et mouvements de population

L'étude des rapports entre la santé et la qualité de l'environnement devra inclure: des statistiques démographiques de la santé, les risques et l'influence sur la santé occasionnés dans le milieu communautaire (zones

urbaines et rurales, climat, habitat, approvisionnement en eau potable, décharges des matières usées, pollution de l'eau, de l'air et du sol, qualité des denrées alimentaires, de vecteurs de maladies), en rapport avec les accidents, les soins médicaux. De même l'influence des mouvements de population (immigration d'ouvriers, pèlerinages, tourisme, etc.) sur les risques pour la santé, tant pour la population étrangère que pour la population indigène, devra occuper la place importante qui lui est due, tenant compte du grand nombre de la population en mouvement, nombre qui augmente continuellement.

L'étude ne doit pas suivre une approche sectorielle mais doit considérer les problèmes de la santé dans leur cadre global. Une attention particulière devra être donnée au développement et à la coordination d'études de surveillance de la santé pour des fins épidémiologiques afin d'établir la relation entre l'environnement et les effets sur la santé humaine. Le développement de critères, guides et manuels, pour des effets connus de l'environnement sur la santé, appropriés pour les pays méditerranéens, devra être encouragé.

Cette étude devrait également porter sur les effectifs totaux, les statistiques de l'état civil, les pyramides des âges, l'éducation et l'emploi (professions). Elle permettra de faire apparaître, d'une part, les caractéristiques communes, s'il y en a, et la classification de la population de la région d'après les différents critères pertinents. D'autre part, la population est un élément crucial de l'ensemble de l'opération tant par le potentiel de développement qu'elle représente que par la pression qu'elle exerce sur l'environnement. L'étude devrait aussi traiter des mouvements de population à trois niveaux: à l'intérieur des pays, entre les pays méditerranéens et à destination et en provenance de la région. Cette étude sera très utile pour concevoir la coopération future entre les Etats riverains.

6. Utilisation de l'espace, urbanisation et développement rural

L'espace disponible est en soi une ressource. Or il est généralement loin d'être utilisé de façon optimale dans les pays et entre les pays d'une région donnée. Le bassin méditerranéen ne fait pas exception. Le déséquilibre entre l'urbanisation et le développement rural est un trait commun à tous les pays du tiers monde. Les pays industrialisés n'ont pas su éviter des inégalités flagrantes entre les régions d'un même pays. Le développement régional et l'aménagement du territoire sont partout à l'ordre du jour. Quelle est la situation de notre région à cet égard ? Entre-temps, la croissance très rapide des centres urbains, et notamment des capitales, crée des problèmes insurmontables pour nombre d'administrations municipales et nationales. Quelle est exactement la situation et quelles sont les solutions proposées ? Par ailleurs, l'exode rural, qui n'est pas justifiée par les besoins de développement, contribue à la stagnation, pour ne pas dire au déclin des campagnes. Comment les régions rurales peuvent-elles se développer de façon à contribuer au développement national dans son ensemble, à élever le niveau de vie de la population rurale et à réduire les incidences négatives de la pauvreté sur

l'environnement? L'étude traitera par conséquent des problèmes relatifs aux établissements humains, de la protection des sites historiques et des parcs nationaux, de la planification des régions de chaque pays pour l'implantation des différentes activités, etc.

7. Tourisme, espace et environnement

A certains égards, le tourisme fait partie des mouvements de population, puisqu'il se traduit par des déplacements temporaires et saisonniers. Mais en raison du nombre exceptionnellement élevé de touristes dans la région méditerranéenne, il faut consacrer une étude particulière à ce sujet. Elle portera bien entendu sur le nombre de touristes, les saisons touristiques, les pays d'origine et les principales régions qui attirent actuellement les touristes. Mais ce qui est le plus important, c'est d'évaluer l'incidence de ce mouvement d'ensemble sur l'environnement. Il faut analyser les utilisations spécifiques qu'en fait cette "population" qui se compte par dizaines de millions de personnes chaque année. Il faut aussi étudier le rôle exact du tourisme dans le développement, tout comme l'attitude du touriste dans le pays ou la région d'accueil. Enfin, d'autres formes possibles de tourisme devraient être envisagées.

8. Relations économiques intra-méditerranéennes

Il ne s'agit pas seulement d'analyser les courants commerciaux entre les pays de la région: l'étude devra porter sur l'ensemble des échanges économiques. Elle montrera la place des échanges méditerranéens dans le commerce mondial, leur importance pour l'économie de chaque pays, les tendances des trois dernières décennies et les perspectives pour l'avenir. En effet, les Etats de la région appartiennent à des groupements de pays différents. Un élément très important pour l'étude est que certains pays sont membres de l'OCDE (en général appelé collectivement le Nord), alors que beaucoup d'autres sont membres du Groupe des 77 (appelé le Sud). Un résultat tout à fait remarquable serait que l'étude puisse indiquer les moyens de promouvoir la coopération intraméditerranéenne. Ainsi, la Méditerranée qui, pendant des siècles, a été un lien plutôt qu'une frontière, servirait d'exemple aux négociations Nord-Sud.

9. Transports et communications

La coopération économique et culturelle exige de bons réseaux de transports et de communications. L'étude porterait sur les systèmes existants et évaluerait leur efficacité. Elle traiterait aussi des projets en cours d'élaboration ou qui sont envisagés. L'objectif principal sera donc d'améliorer les moyens de transports et de communications sans que cela fasse peser une grave menace sur l'environnement.

10. Patrimoine culturel et rapports entre les différentes cultures

Le caractère exceptionnel du patrimoine historique et culturel de la Méditerranée, souvent considérée comme le berceau de certaines des plus grandes civilisations du monde, est plus souvent mentionné avec fierté que protégé avec soin. Cela vaut non seulement pour les sites et les monuments, mais aussi pour certains styles de vie et systèmes de valeurs et mêmes certaines expressions artistiques. Cette étude cherchera à souligner les traits culturels communs à tous les peuples méditerranéens ou à la plupart d'entre eux. En même temps, elle attribuera une importance égale aux différentes caractéristiques culturelles des divers pays ou groupes de pays. Il importe surtout de faire la lumière sur les mutations culturelles qui se produisent et sur la manière dont elles sont perçues par la population. Depuis l'époque de la préparation de la Conférence de Stockholm, on a dit clairement que l'environnement n'est pas seulement le milieu naturel, le milieu socio-culturel est important en soi et par l'influence qu'il a sur la nature.

11. Prise de conscience à l'égard de l'environnement et systèmes de valeurs

Veiller sur l'environnement n'est pas du ressort exclusif des pouvoirs publics. Si la population dans son ensemble n'est pas consciente de l'importance du problème, elle risque de pousser le Gouvernement à choisir une politique de développement qui serait moins bonne du point de vue de l'environnement. En outre, le comportement quotidien des individus risque tout autant de nuire à l'environnement qu'une quelconque industrie polluante. Il est donc d'une importance capitale d'assurer le public à prendre davantage conscience de ce problème. L'étude devra passer en revue et analyser l'état des activités d'information et d'éducation en matière d'environnement ainsi que les activités non gouvernementales dans le domaine de la protection de l'environnement. A cet égard, il est très important de considérer l'influence que peuvent avoir aussi bien l'abondance qu'une extrême pauvreté. La façon dont les personnes réagissent dans l'une et l'autre situation contribue en effet à la formation des attitudes sociales et modes de vie. La prise de conscience de leurs conséquences pour l'environnement pourrait contribuer à l'élaboration de meilleures stratégies de développement. Comme toutes les études, celle-ci devrait souligner les tendances existantes et celles qui se rejoignent et proposer les moyens de mieux sensibiliser le public aux problèmes de l'environnement.

12. Incidences de l'influence non méditerranéenne sur le bassin méditerranéen

Les habitants du bassin méditerranéen ne sont pas entièrement maîtres de leur région. Certaines de ses ressources sont exploitées par d'autres (l'énergie, la mer, les ressources minières, etc.). Des modes conçus ailleurs influencent les styles de vie. Les mouvements de population privent la région d'une partie de ses richesses humaines (l'exode des compétences, par exemple) et lui imposent la charge du tourisme (malgré des avantages économiques immédiats)... Il n'est certes pas question d'isoler la région du monde extérieur en cette époque d'interdépendance croissante, mais il serait utile de faire en quelque sorte le bilan de tous ces rapports et d'en faire ressortir les inégalités afin de préconiser des

ANNEXE VI

PROPOSITION CONCERNANT L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

Toutes les études relatives à la première phase devraient avoir les caractéristiques d'interconnexion ("diagonalité") reprises au paragraphe 4.2.1. du document UNEP/WG.29/3,

Pour des raisons tant méthodologiques que pratiques, il est opportun, toutefois, de diviser ces études en deux catégories:

- a) les études qui revêtent un caractère accentué de simple collecte de données et d'informations;
- b) les études qui, dès la première phase, ont un caractère accentué d'élaboration plus complexe;

Les études de la première catégorie peuvent être appelées "enquêtes". Les études de la deuxième "recherches".

Les enquêtes faisant partie du groupe a) devraient avoir les caractéristiques communes suivantes:

- incidence des phénomènes considérés dans les autres enquêtes;
- aspects socio-culturels et rôle du progrès technique dans les tendances actuelles;
- conséquences des tendances actuelles pour l'environnement;
- prise de conscience, à l'égard de ces tendances, de la part de l'opinion publique.

Dans les "recherches" qui font partie de la catégorie b), une très grande importance doit être attribuée aux critères méthodologiques de globalité, qui portent sur les "systèmes" et "sous-systèmes", les "interdépendances internes" et les "variables externes" du bassin considéré. Ces dernières recherches devraient surtout établir un lien étroit entre la première phase (résultat des enquêtes a)) et la deuxième.

Par conséquent, les experts chargés de poursuivre les recherches dans la première phase devront:

- travailler sur les cahiers des charges reçus par le Groupe de coordination et de synthèse, de telle façon qu'on puisse effectuer des analyses approfondies des systèmes dans la deuxième phase;

- ordonner les résultats des "enquêtes" en fonction des critères envisagés pour les analyses qui devront être effectuées dans la deuxième phase;
- explorer et pré-ordonner les contributions qui, à cet effet, pourront être fournies par des recherches en cours et par de nouvelles recherches ad hoc mises sur pied par des organisations internationales, ou dans le cadre des structures et des moyens des pays riverains et Parties contractantes.

Etant donné ce qui précède, l'ensemble d'études indiquées pourrait se présenter de la façon suivante:

A) ENQUETES

1. Population et mouvements démographiques
2. Tendances et stratégies industrielles
3. Activités rurales, ressources en eau et leurs utilisations concurrentielles
4. Urbanisation et utilisations concurrentielles de l'espace
5. Tourisme
6. Transports et communications
7. Matière premières et énergies (en particulier, ressources de la mer et énergies nouvelles)
8. Patrimoine naturel et historique et rapports culturels
9. Influence de l'environnement sur la santé

B) RECHERCHES

10. Systèmes et sous-systèmes terre-mer
11. Relations économiques intra-méditerranéennes
12. Incidences économiques non méditerranéennes sur le bassin méditerranéen

Ce schéma a un caractère tout à fait indicatif. En tout cas, il n'a pas d'implications budgétaires.

ANNEXE VII

PROFILS INDICATIFS DES MEMBRES DU GROUPE DE CO-ORDINATION
ET DE SYNTHÈSE

- a) Politiques industrielles et stratégies d'industrialisation (avec une expérience de la formulation de ces politiques et stratégies, du choix des techniques, de l'implantation des entreprises et des relations intra-industrielles et intersectorielles). On trouve ces qualifications aux échelons supérieurs du ministère de l'industrie, des organisations internationales ou des sociétés de conseils réputées. La préférence devrait être accordée aux candidats possédant en outre des connaissances dans les domaines des ressources minérales et de l'énergie. L'industrie est un élément important du développement moderne et ses effets sur l'environnement sont les plus redoutés.
- b) Utilisation du sol et de l'eau, en d'autres termes, un agronome très au courant des problèmes d'irrigation ou encore un ingénieur hydraulicien connaissant très bien les problèmes agricoles. Une certaine expérience pratique du développement rural ou régional (notamment de la mise en valeur des terres) serait très appréciée. Cette combinaison de compétences s'explique par le fait que l'agriculture, dans de nombreux pays méditerranéens, a besoin d'abondantes ressources en eau et que c'est en même temps le secteur crucial pour résoudre le problème de l'alimentation. En outre, les grands projets d'irrigation et certaines pratiques agricoles ont de sérieuses répercussions sur l'environnement.
- c) Hygiène du milieu, y compris démographie et statistiques démographiques. Expérience des problèmes de santé posés par le milieu communautaire, y compris les effets des produits chimiques toxiques sur la santé, ainsi que les facteurs biologiques et physiques. Connaissance des risques pour la santé découlant des mouvements de population. La mise au point de critères, de guides et de codes de pratique concernant les influences connues du milieu sur la santé est extrêmement importante, ainsi que la mise au point et la coordination d'une surveillance sanitaire épidémiologique pour dégager la relation existant entre l'environnement et la santé.
- d) Sociologie, urbanisation et organisation de l'espace. Une certaine expérience en rapport avec les mouvements de population et les facteurs qui sont à l'origine de ces mouvements serait un avantage supplémentaire. Les migrations à destination et en provenance de la région ainsi que l'exode rural et le développement de certains centres urbains et mégapoles ne sont pas sans répercussion sur l'environnement. De plus, les attitudes sociales, les systèmes de valeur, les modes de vie et l'habitat sont de toute évidence liés à cette opération

- e) Politique scientifique et recherche technologique, avec de préférence un certain intérêt pour l'enseignement. Il est évident que pour déterminer une gamme de choix possibles, il faut être à même d'évaluer différentes technologies et être averti des problèmes délicats et complexes que pose la définition de la politique à suivre en matière de science, de technologie et d'éducation. Par inertie, on a tendance à accepter les pratiques courantes comme une chose naturelle et, dans tous les domaines d'investigation, ainsi qu'au stade de la synthèse, le GCS devra de temps à autre remettre en question bon nombre de ces pratiques et rechercher des solutions de rechange. D'où le rôle crucial de ce consultant.
- f) Relations transculturelles, avec un intérêt particulier pour le tourisme et aussi, de préférence, les migrations de la main-d'oeuvre (y compris l'exode des cadres). Ici il s'agit surtout d'analyser la dynamique des styles de vie et leur influence sur les choix possibles en matière de développement et sur le milieu physique et culturel. La connaissance des aspects fondamentaux de l'économie et de la sociologie du tourisme peut être un atout supplémentaire.
- g) Econométrie, techniques mathématiques avec une expérience dans l'analyse des systèmes et la prospective. Ce consultant sera très occupé pendant la période de collecte des données. Ensuite, il poursuivra la mise en place du système d'information, aidera les experts et vérifiera l'aspect mathématique des rapports, rassemblera les données provenant des douze études et effectuera le travail économétrique et mathématique du Groupe. Il devra avoir une grande habitude du matériel informatique dont disposera le Groupe ainsi que du système informatique des Nations Unies à Genève.
- h) Les transports constituent, un domaine qui peut être considéré comme un système concernant tout le bassin méditerranéen et ordonnant les rapports mer-terre, en tenant aussi compte des transports aériens et sous-marins. En outre, comme les tendances les plus récentes l'indiquent, il s'agit d'un domaine où le progrès technique pourra bien se développer en ce qui concerne surtout les transports à longue distance et en grande quantité. La considération nécessaire des "sources" génératrices des trafics et des rapports "source-destination" des marchandises, en particulier en ce qui concerne les réseaux de transports spécialisés, multimodaux et interconnexes dans l'espace, demande une capacité d'évaluer les critères d'aménagement des côtes et de formation des bassins de trafic; de tels critères pourront apporter une contribution de grande importance à la configuration du champ d'activité du Plan bleu. En tenant compte de cet aspect, il faudra que l'expert en la matière ait des connaissances adéquates de programmation économique régionale et de planification territoriale.
- i) La formulation des perspectives de développement économique ne peut pas être limitée aux aspects généraux des grandes données; elle demande aussi un examen attentif des aspects régionaux. L'évaluation des différents "équilibres", qui s'est de plus en plus affirmée dans la théorie et la

pratique du développement économique, a une importance accrue dans le bassin méditerranéen, lequel, tout en étant un système unitaire, est composé de différents sous-écosystème communicants. L'expert en la matière devra donc avoir capacité d'examiner les "comptes régionaux" et les variables internes et externes du développement économique régional, ainsi que des facteurs d'"homogénéité" et de "polarisation" de l'espace économique. Plutôt que de disposer d'une formation sectorielle, il devra être capable de raccorder les processus de la production (agricole, industrielle, touristique et tertiaire), à l'échelle régionale et interrégionale, en tenant compte des rapports économiques "terre-mer". Selon les profils indiqués, l'expert devra aussi avoir des connaissances dans les méthodes de planification territoriale et d'économie environnementale.

- j) L'examen croisé des rapports d'experts sectoriels sera d'autant plus efficace que le Groupe de coordination et de synthèse dispose d'un membre qualifié par sa connaissance de la planification et de la gestion des grands milieux naturels et construits. S'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les problèmes d'aménagement des villes à l'échelle du quartier ou des sous-ensembles, il serait utile en tout cas que ce planificateur ait la connaissance des relations qui existent entre la ville et l'environnement (assainissement, utilisation des sols, etc.), et entre la ville et l'espace rural. Le planificateur territorial devrait avoir une expérience concrète des problèmes posés aux différents niveaux de la planification (échelon international, national, régional).
- k) Une connaissance approfondie des systèmes énergétiques et de la mise au point de stratégies nouvelles est extrêmement importante au niveau à la fois de la recherche scientifique et de la recherche appliquée. Il faut aussi une compréhension de l'incidence que les différents systèmes et utilisations possibles des sources d'énergie peuvent avoir sur l'environnement. L'expert doit également avoir une expérience en matière de stratégies économiques et de pressions sociales qui s'exercent en faveur d'une certaine consommation d'énergie et en matière d'utilisation, dans la production, de techniques consommant peu d'énergie.

ANNEXE VIII

DESIGNATED FOCAL POINTS FOR THE BLUE PLAN AS OF 28 AUGUST 1979*

POINTS FOCALX DESIGNES POUR LE PLAN BLEU AU 28 AOUT 1979*

CYPRUS
CHYPRE

His Excellency
The Minister for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
NICOSIA

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Monsieur Ubaldo ZITO
Chef du Service spécialisé "Relations
internationales"
Service de l'Environnement et de la
Protection des Consommateurs
Commission des Communautés Européennes
200 rue de la Loi
BRUXELLES
Tél.: 735 00 40/735 80 40
Télex:"21877 COMEUR"
Cables: COMEUR BRUXELLES

FRANCE

Structure Focale du Plan Bleu
Direction des Nations Unies et des
Organisations Internationales
Ministère des Affaires Etrangères
Quai d'Orsay
75007 PARIS
Tél.: 355 95 40
Télex:27 08 19

GREECE
GRECE

National Council for Physical Planning
and the Environment
Ministry of Co-ordination
Platia Syntagmatos
ATHENS
Phone: 32 48 950
Télex: 21 63 72 / 21 63 26

* By countries in English alphabetical order
Par pays et par ordre alphabétique en anglais

ISRAEL	Environmental Protection Service Ministry of Interior P.O. box 6158 JERUSALEM 91060 Phone 02-24 32 16 / 24 32 19 Telex: 25 223/224 CHUTZ IL
ITALY ITALIE	Monsieur le Professeur Franco FIORELLI Institut d'Etudes pour la Programmation Economique (ISPE) Via Belisario 15 ROME Tél.: 48 35 31
MALTA MALTE	Dr. Louis SALIBA Malta Human Environment Council Ministry of Health and the Environment 15 Merchants Street VALLETTA Phone: 24 071 Telex: May go through 800 MOD MT marked att. Minister of Health
MONACO	Centre Scientifique de la Principauté de Monaco MONACO Tél.: 30 33 71 / 30 38 79
SPAIN ESPAGNE	Director General de Organizaciones y Conferencias Internacionales Comission Interministerial Medio Ambiente Ministerio de Asuntos Exteriores Plaza de la Provincia 1 MADRID 12 Tél.: 266 23 00 Télex:050 22 645/646/647
TUNISIA JUNISIE	Sous-Direction de l'Environnement agricole Ministère de l'Agriculture TUNIS Tél.: 262 814 Télex:12.028
TURKEY TURQUIE	Under-Secretariat for Environment Matters Office of the Deputy Prime Minister and Minister of State

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Izvršno Vijeće Sabora SR Hrvatske
Republički Sekretarijat za Urbanizam
Gradjevinarstvo, Stambene i Komunalne
Poslove SR Hrvatske
Marulićev Trg 16
41000 ZAGREB

* * *

MEDITERRANEAN ACTION PLAN FOCAL POINTS USED FOR STATES
WHERE NO BLUE PLAN FOCAL POINT HAS BEEN DESIGNATED

POINTS FOCALUX DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE UTILISES POUR LES
PAYS QUI N'ONT PAS DESIGNE LEUR POINT FOCAL POUR LE PLAN BLEU

ALBANIA
ALBANIE

Son Excellence
Le Ministre des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères
TIRANA

ALGERIA
ALGERIE

Son Excellence
Le Ministre des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères
ALGER

EGYPT
EGYPTE

His Excellency
The Minister for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
CAIRO

LEBANON
LIBAN

Son Excellence
Le Ministre des Affaires étrangères
et des Libanais d'outremer
Ministère des Affaires étrangères
c/o Programme des Nations Unies pour le
développement
Boîte postale 3216
Imm. Kamal Jabr,
BIR HASSAN
BEYROUTH

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Director General
National Commission for environmental
Protection
Department of United Nations and International
Organizations
Secretariat of Foreign Affairs
c/o Mission permanente d'Aljamahiriya arabe
libyenne populaire socialiste
22, chemin François Lehmann
1218 GRAND-SACONNEX, GENEVE
Suisse

MOROCCO
MAROC

Ministère d'Etat chargé des Affaires
Etrangères
Direction des Affaires Economiques et de
le Coopération
RABAT

SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

His Excellency
The Minister for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
DAMASCUS